

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01473
Numéro SIREN : 824 424 105
Nom ou dénomination : 2G EXPERTS

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2019 sous le numéro de dépôt 3884

Désignation de l'entreprise : SARL 2G EXPERTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 57 Rue de Grigny		Durée de l'exercice précédent * 9					
Numéro SIRET * 8 2 4 4 2 4 1 0 5 0 0 0 2 4		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 30092018					
		N-1 30092017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 030	1 437	2 259
		Fonds commercial (1)	AH	AI		188 200	188 200
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 950	8 606	11 603
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE		20 000	20 000	
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI		1 600	1 600	
TOTAL (II)		BJ	BK	5 980	219 843	223 662	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		76 789	64 020
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	4 755	120 522	120 628
		Autres créances (3)	BZ	CA		64 124	5 564
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG		321 952	364 262	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		1 578	2 277	
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 755	584 965	556 751	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	10 734	804 808	780 413	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	1 600	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL 2G EXPERTS			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10.000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	69 709	
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	125 445	120 709
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	206 154	130 709
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	245 453	289 440
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	21 765	20 937
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 446	3 961
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 434	103 257
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	28 677	25 897
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	230 879	206 213
	TOTAL (IV)	EC	598 655	649 705
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	804 808	780 413
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	397 670	404 297	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	45		

Désignation de l'entreprise : SARL 2G EXPERTS		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	482 981	FH		FI	482 981	349 649	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	482 981	FK		FL	482 981	349 649	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	6 000	467	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		9 209	
	Autres produits (1) (11)					FQ	40		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	489 021	359 324
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	83 323	48 376	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 885	7 736	
	Salaires et traitements *					FY	166 642	101 133	
	Charges sociales (10)					FZ	51 914	28 930	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	3 819	2 160
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	4 755	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	8		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	316 345	188 337
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	172 675	170 988	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	862	123	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	862	123	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 780	3 056	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 780	3 056	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 918)	(2 933)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	170 757	168 055	

Désignation de l'entreprise SARL 2G EXPERTS		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 299		1 293	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 299		1 293	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	26			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 273		1 293	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	46 585		48 639	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	491 182		360 740	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	365 737		240 032	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	125 445		120 709	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 549		1 274
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			9 209	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	13 882		11 436	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 13 882						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Avoir sur loyer					800	
trop provisionné TA 2017					314	
Trop perçu					185	
Accord de compte			26			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise **SARL 2G EXPERTS**

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
						Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en equivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	190 667	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	13 555	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	13 555	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P	20 000	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 600	1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	21 600	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	225 822	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en equivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW	190 667	1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencts et am des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	13 555	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG		NH	13 555	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C	20 000	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	1 600	2G
	TOTAL IV				13		NJ		NK	21 600	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					14		ØK		ØL	225 822	ØM

Exercice N clos le : **3|0|0|9|2|0|1|8**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2G EXPERTS**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2G EXPERTS** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	208	PF	822	PG		PH	1 030
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 952	QM	2 997	QN		QO	4 950
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 952	QV	2 997	QW		QX	4 950
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	2 160	ØP	3 819	ØQ		ØR	5 980

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9				T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5				U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8				X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY							
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)			Total général non ventilé (NW - NY)				NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2G EXPERTS						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	4 755	6V	6W	4 755
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	4 755	TZ	UA	4 755
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	4 755	UC	UD	4 755
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	4 755	UF		
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 2G EXPERTS		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	1 600	UV	1 600	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	125 277		125 277			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 832		2 832		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 382		1 382		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	6 444		6 444		
	Groupe et associés (2)	VC	51 893		51 893			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 573		1 573			
	Charges constatées d'avance	VS	1 578		1 578			
	TOTAUX		VT	192 579	VU	192 579	VV	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	45		45			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	245 408		44 424	181 685	19 299	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 446		8 446			
Personnel et comptes rattachés		8C	11 905		11 905			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 679		21 679			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	28 915		28 915			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	935		935			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	21 765		21 765			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28 677		28 677			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L	230 879		230 879			
TOTAUX		VY	598 655	VZ	397 670	181 685	19 299	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		21 357	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	44 032	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.				

Désignation de l'entreprise : SARL 2G EXPERTS						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30092018		
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	125 445		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	WC			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	XE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art.212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	46 927		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN				
						WO				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
						TOTAL I		172 372		
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				WW			
							WB			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						XY			
	Majoration d'amortissement *						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC				
						PC				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	4 723			
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II		4 723		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	167 649			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL				
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	167 649			
						XO	0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL 2G EXPERTS		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	7 475
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 2G EXPERTS										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	1 000						
						- Autres réserves	ZD	119 709						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	120 709		Dividendes		ZE	50 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	50 000		Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	ØF	170 709		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG							
										TOTAL II	ZH	170 709		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	3 823		6 372							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	9 441		5 500							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	11 881	XQ	16 194		9 142							
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	10 584		803							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	47 103		32 931							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	83 323		48 376							
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	461									
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	5 424		7 736							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	5 885		7 736							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	96 633		83 526							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	11 328		18 566							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *			ØB	104 103									
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,55 %		2,00 %							
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR					
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH			
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL 2G EXPERTS**Néant ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'im pôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				⑦	⑧	⑨	
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2G EXPERTS** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col. ❶ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻ ❺
	A 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2G EXPERTS				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2059-E 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2G EXPERTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102017 et clos le : 30092018		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		482 981
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		482 981
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		40
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		6 000
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		6 040
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		18 613
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		50 280
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		68 901
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	420 120
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA		420 120
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		482 981
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		3
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|1|8** N° SIRET **8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL 2G EXPERTS**

ADRESSE (voie) **57 Rue de Grigny**

CODE POSTAL **62000** VILLE **ARRAS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	800
---	----	----------	--	----	------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200
---	----	----------	--	----	------------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SARL** Dénomination **FINANCIERE 2G**

N° SIREN (si société établie en France) **840434922** % de détention **80,00** Nb de parts ou actions **800**

Adresse : N° **51** Voie **AVENUE ROGER SALENGRO**

Code postal **62000** Commune **ARRAS** Pays **FRANCE**

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) **MR** Nom patronymique **CARON** Prénom(s) **LAURENT**

Nom marital [] % de détention **10,00** Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **06|12|1988** N° département **62** Commune **LENS** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **127** Voie **RUE PAUL BERT**

Code postal **62300** Commune **LENS** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2 1 (1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|0|09|2|0|18**

N° SIRET **8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL 2G EXPERTS**

ADRESSE (voie) **57 Rue de Grigny**

CODE POSTAL **62000** VILLE **ARRAS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
---	----	----------

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	800
--	----	------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
---	----	----------

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200
--	----	------------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **ME** Nom patronymique **PHILIAS** Prénom(s) **SYLVIE**
 Nom marital [] % de détention **10,00** Nb de parts ou actions **100**
 Naissance : Date **23101969** N° département **49** Commune **DOUE LA FONTAINE** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **51** Voie **AVENUE ROGER SALENGRO**
 Code postal **62223** Commune **SAINT LAURENT BLANGY** Pays **FRANCE**

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|1|8

N° SIRET 8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2G EXPERTS

ADRESSE (voie) 57 Rue de Grigny

CODE POSTAL 62000 VILLE ARRAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **804 808** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **491 182** euros et un total **charges** de **365 737** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **125 445** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2017** et finit le **30/09/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	190 667					190 667
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	190 667					190 667
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal, agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	13 555					13 555
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 555					13 555
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	20 000					20 000
Prêts et autres immobilisations financières	1 600					1 600
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 600					21 600
TOTAL	225 822					225 822



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	208	822		1 030
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	208	822		1 030
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal, agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	1 952	2 997		4 950
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 952	2 997		4 950
TOTAL	2 160	3 819		5 980

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		4 755		4 755
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION			4 755		4 755
TOTAL GENERAL			4 755		4 755
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		4 755		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 600	1 600	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	125 277	125 277	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 832	2 832	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 382	1 382	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	6 444	6 444	
	Groupe et associés (2)	51 893	51 893	
Débiteurs divers	1 573	1 573		
Charges constatées d'avances	1 578	1 578		
TOTAL DES CREANCES		192 579	192 579	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	45	45		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	245 408	44 424	181 685	19 299
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 446	8 446		
	Personnel et comptes rattachés	11 905	11 905		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 679	21 679		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	28 915	28 915		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	935	935		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	21 765	21 765		
	Autres dettes	28 677	28 677		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	230 879	230 879			
TOTAL DES DETTES		598 655	397 670	181 685	19 299
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 032			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	21 357			



Annexe CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64
- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **4 381** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.



Produits à recevoir

		30/09/2018
Total des Produits à recevoir		8 410
Autres créances clients CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	1 500	1 500
Autres créances PRODUITS A RECEVOIR INTERETS COURUS C/C F12G INTERETS COURUS	6 444 408 58	6 910



Charges à payer

		30/09/2018
Total des Charges à payer		50 970
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS A PAYER	45	45
Emprunts et dettes financières divers INTERETS COURUS C/C G.GLORIAN	313	313
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FRS - FACT. NON PARVENUES	3 178	3 178
Dettes fiscales et sociales DETTES PROV. CONGES A PAYER CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES CHARGES A PAYER CHARGES A PAYER CAP FORMATION PROFESSIONNELLE	5 451 2 024 12 841 461 474	21 251
Autres dettes R, R, R, ACC. AUTR. AV A ETAB. CHARGES A PAYER	1 681 24 502	26 183



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/09/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 578	1 578
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 578



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/09/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		230 879	230 879
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			230 879



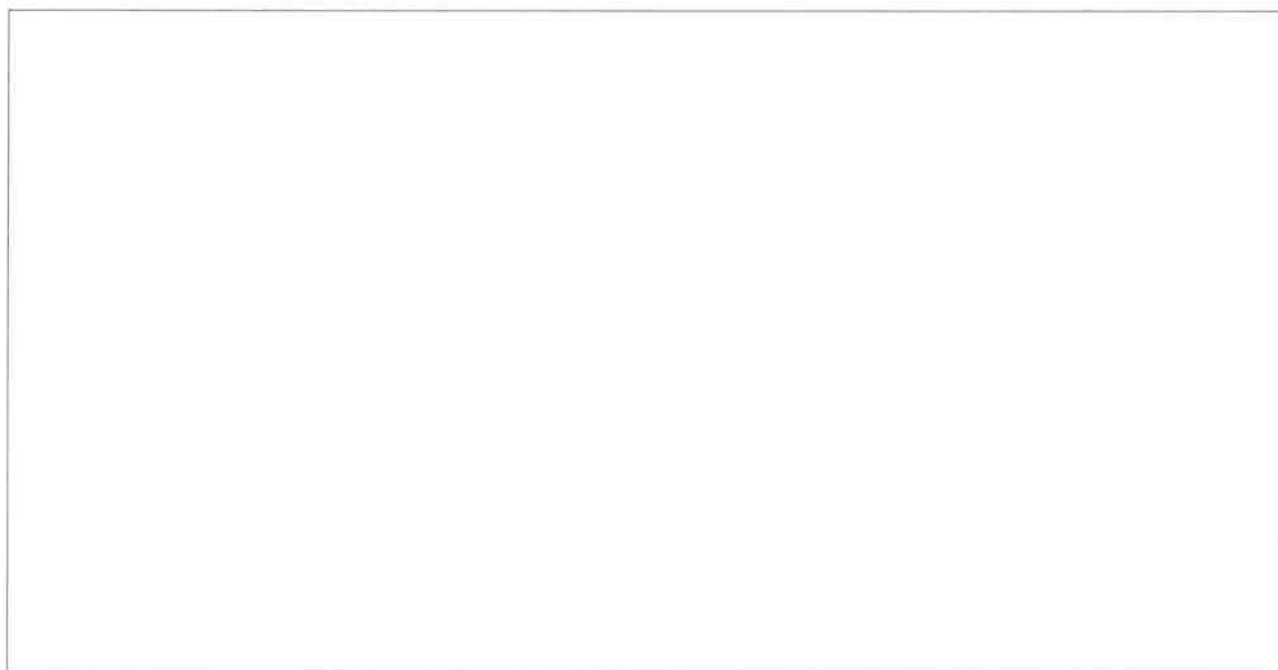
Capital social

		30/09/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00



Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	482 981		482 981
TOTAL	482 981		482 981





Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	30/09/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		170 757		170 757
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		1 273		1 273
RESULTAT COMPTABLE		172 030		172 030

(1) après retraitements fiscaux.



Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2018
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

2G EXPERTS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 1, avenue Paul Michonneau
62000 ARRAS
RCS ARRAS 824 424 105

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Exercice clos le 30.09.2018

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE
(Extrait du procès verbal de l'assemblée)

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **125.445 euros**, de la manière suivante :

• Résultat de l'exercice :	<i>125.445 euros</i>
• Distribution de dividendes :	50.000 euros
• En « Autres Réserves » :	<i>75.445 euros</i>

Nous mettons en paiement à compter de ce jour, un dividende d'un montant de 500 euros par part sociale.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes bruts
30.09.2017	50.000
/	/
/	/

Cette résolution mise aux voix obtient :

Pour : unanimité Contre : 0 Abstention : 0
En conséquence de quoi, ladite résolution est adoptée ~~et~~ rejetée.

Pour copie certifiée conforme

LA GERANCE

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité) *GLORIAN. GERMANN. (Gérant)*

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: */*

prénom: */*

adresse ou dénomination: *26 Esparto*

adresse du siège: *Avenue Paul Michonneau*

6200 BRASS

numéro unique d'identification- (Siren): *824 424 105 0014*

Signature

